

Département de
Maine et Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LONGUÉ-JUMELLES**

Séance du 3 Novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. MORTIER Frédéric - LEFEBVRE Sylvain - PLOQUIN Nathalie - PEGE Patrice - LEROUX Laëtitia - DELAUNAY Marie-Thérèse - LEGENDRE Jean-Pierre - LE COQ Sylviane - LABUSSIÈRE Gilles - RICHARD Françoise - MORAND Edgar - CHAUSSERAIS Samuel - MANCEAU Nathalie - RICOU Michel - DUPUIS Alain - JOUBARD Jean-Pierre - RAPICAULT Cynthia - MABILLEAU Danielle - SCHOUBERT Odette - ROGEREAU Monique - TOUATI Karim - MARIONNEAU Jean-Noël - RUEL Guylène - BOUDIN Maryvonne

Absents excusés :
GUILLET Véronique donne pouvoir à DELAUNAY Marie-Thérèse
PEHU Nicole donnant pouvoir à DUPUS Alain
LHERMITEAU Perrine donnant pouvoir à LEFEBVRE Sylvain
NIORE Yann
GABILLER Christophe

Mme PLOQUIN Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 24/10/2025
Date d'affichage : 07/11/2025
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 24

Objet : Foncier - cst Gabiller - régularisation foncière - parcelles YK136-139-132-134 - (11/2025-10)

Monsieur Christophe GABILLER sort de la salle.

La Ville de Longué-Jumelles est propriétaire d'un fossé collecteur d'eaux pluviales sis « Le Cormier », cadastré YK 132 et YK 134, dont le tracé théorique représenté au cadastre ne correspond pas au tracé réel du fossé sur site.

La régularisation cadastrale s'imposant, il est proposé à l'assemblée d'acquérir les parcelles cadastrées YK 136 et 139 d'une contenance totale de 296 m² sises lieu-dit « le Cormier » appartenant à l'indivision GABILLER, moyennant le prix de 5 cts/m², et de céder à l'indivision GABILLER moyennant le même prix les parcelles cadastrées YK 132 et 134 d'une contenance totale de 380 m², frais d'actes (notariés et de géomètre) à la charge de l'indivision GABILLER.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L. 1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2221-1 relatif à la gestion des biens relevant du domaine privé des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques n° 26989731 en date du 13/10/2025,

Sur proposition de Monsieur PEGE, Adjoint au Maire en charge des Voies et Réseaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées YK 136 et YK 139 sises lieu-dit « Le Cormier » d'une contenance totale de 296 m² moyennant le prix de 5 cts/m², frais d'acte à la charge des vendeurs ;
- **APPROUVE** la cession des parcelles cadastrées YK 132 et YK 134 sises lieu-dit « Le Cormier » d'une contenance totale de 380 m² à l'indivision GABILLER, moyennant le prix de 5 cts/m², frais d'acte à la charge des acquéreurs ;
- **DESIGNE** Maître CHERBONNEAU-PALOMBA pour réaliser l'acte et tout document afférent à cette décision ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Secrétaire de séance,


N. PLOQUIN

Le Maire,

E. MORTIER



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 07/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le

ID : 049-214901803-20251103-11_2025_10-DE



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE MAINE ET LOIRE

**Direction départementale
des Finances publiques de Maine et Loire
Pôle Ressources, Contrôle Fiscal et Domaine
Division Domaine
Pôle d'Évaluation Domaniale**

1 rue Talot
BP 84112
49041 ANGERS Cedex 01
Téléphone : 02 41 22 03 60
Mél. : dd49.pole-
evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : David KNOEPFLER
Téléphone : 06 11 52 62 21
Réf : OSE 26989731
2025-49180-73147

COMMUNE DE LONGUE-JUMELLES

Angers, le 13 10 2025

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Objet : saisine concernant un projet de cession

Par une saisine du 07/10/25, vous sollicitez l'avis du pôle d'évaluation domaniale quant à l'estimation de biens cadastrés YK 132 et 134 pour 341 et 39 m², ieu-dit 'Le Cormier', Longué-Jumelles.

Il s'agit d'emprises en nature de terres agricoles.

Au regard des caractéristiques générales des biens, la valeur est estimée à 114 euros avec une marge d'appréciation de -20 %.

Le présent avis est valable 12 mois.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,

L'inspecteur des Finances publiques

David KNOEPFLER